GROUPE SCOLAIRE SAND –
DESROUSSEAUX

Ecole maternelle Bracke Desrousseaux
37 avenue de la République
132 rue Jean Jaurès
21 rue Neuve
59160 LOMME
Tel : 03.20.92.42.66
Mail : ce.0591652a@ac-lille.fr

Site : https://sanddesrousseaux.fr

LIVRET D'ACCUEIL

Bienvenue à vous et à vos enfants !

Parce qu'arriver dans une école, c'est arriver dans un univers inconnu…
Parfois, un peu inquiétant pour l'enfant !

Faire connaissance avec les différents professionnels qui s'occuperont de votre enfant, découvrir avec lui l'école et son fonctionnement, prendre connaissance de toutes les informations nécessaires à une arrivée réussie, tels sont les objectifs de ce petit fascicule !

Vous souhaitant bonne lecture, nous espérons engager avec vous une coopération fructueuse.

L'équipe enseignante

L'équipe éducative

Mme LAVALLARD, directrice	Mme AMELOT, Référente de site périscolaire	Mme PETIT Référente périsco adjointe	Mme BASTENIER référente périscolaire adjointe	Gwendoline, fée du logis
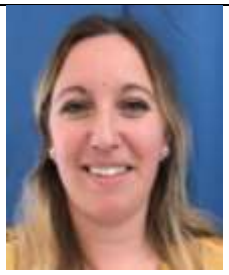				
Mme DEON PS/MS	Mme MACAU PS/MS	Mme SOUMET PS/MS	Mme DELPIERRE GS	Mme MEUNIER GS
Stéphanie ATSEM	Sylvie ATSEM	Catherine ATSEM	Bertile ATSEM	Nicolas ATSEM
		Mme ZINFOLLINO Enseignante référente	Mme POUILLY Enseignante spécialisée	Mme PIQUET Psychologue scolaire

Tous les adultes de l'école ont pour priorité le bien-être des enfants.

L'école maternelle est la première étape du système scolaire français. L'école n'est pas une garderie. Durant trois ans seront proposées à votre enfant des activités motrices, langagières, mathématiques, logiques, artistiques. Il développera ainsi sa personnalité et fera l'apprentissage de la vie de groupe.

Ces années sont très importantes car elles préparent votre enfant à l'école élémentaire par l'acquisition de techniques précises et par de véritables apprentissages.
L'école maternelle est une vraie école, sa fréquentation régulière, dès la petite section, est indispensable pour que votre enfant s'adapte et progresse. Toutes les absences doivent être signalées.
(Utilisez prioritairement le formulaire « Signaler une absence » du site internet sanddesrousseaux.fr, ou le téléphone de l'école : 03 20 92 42 66).

Comme toute collectivité, l'école possède un texte qui définit les droits et les devoirs de chacun et les principales règles à respecter. ***L'inscription d'un enfant à l'école implique l'acceptation du règlement par ses parents.*** Le règlement est affiché dans le hall de l'école et doit être connu de tous. Le règlement est établi à partir du règlement type départemental et approuvé lors du premier conseil d'école, une version abrégée de celui-ci vous sera transmise, vous devez nous retourner un coupon signé pour attester que vous en avez pris connaissance.

Les horaires

Les grilles ouvrent à 8h15.
Par respect pour les enseignantes et pour les élèves, nous vous demanderons de porter une vigilance particulière à la ponctualité.

Pour les classes de PS et MS :
- L'enseignement se déroule de 8h35 à 12h05 et de 14h05 à 16h15,
- L'accueil des élèves se fait de 8h25 à 8h35 et de 13h55 à 14h05,
- La sortie des élèves se fait le matin à 12h05 et l'après-midi à 16h15

Pour les classes de GS :
- L'enseignement se déroule de 8h25 à 11h55 et de 13h45 à 16h05
- L'accueil des élèves se fait de 8h15 à 8h25 et de 13h45 à 13h55,
- La sortie des élèves se fait le matin à 11h55 et l'après-midi à 16h05

Si pour une raison "exceptionnelle", vous arrivez après 16h05 pour les GS et 16h15 pour les PS ou MS, rendez-vous directement à la garderie.

Entrées rue Neuve	Accueils	Sorties à la grille rue Neuve
Mme Delpierre Mme Meunier	8h15-8h25 13h45-13h55	11h55 16h05
Mme Déon Mme Macau Mme Soumet	8h25-8h35 13h55-14h05	12h05 16h15

A noter : si votre enfant est suivi à l'extérieur, (CMP, orthophoniste etc…), il vous sera demandé de le récupérer ou de le rapporter aux heures de récréation afin de ne pas multiplier les entrées et sorties au cours de la journée. En effet, l'école reste fermée à clé en raison de l'application du plan Vigipirate.

SOYONS TOUS VIGILANTS

Les services périscolaires

Cantine

Afin que votre enfant puisse manger à la **cantine**, il vous faudra l'inscrire en Maison des Enfants auprès du **service enfance éducation au 03.20.48.44.05**. Il conviendra chaque matin de cocher à la porte de la classe la présence de votre enfant à la cantine. Toute modification d'inscription devra être faite 8 jours avant au Service Enfance Education ou sur le kiosque famille : lommepuce.fr

Garderie

L'**accueil périscolaire** (garderie du matin et du soir) fonctionne de 7h à 8h15 et de 16h05 à 18h30. Si vous désirez que votre enfant puisse fréquenter cette structure, il conviendra de vous rapprocher du service enfance éducation pour effectuer l'inscription.
Lucyle et Tracy, vos deux référentes de site, sont à votre disposition pour toute information.

Le centre

Un **accueil de loisirs (ALSH)** est organisé les mercredis après-midi ainsi que durant les vacances scolaires. Il a lieu sur place ou à l'école du Petit Quinquin (susceptible d'évolution selon le protocole sanitaire en vigueur)

Parcours éducatifs :
mardi après-midi

Le mardi après-midi n'est pas un temps scolaire à l'école Bracke. Cependant vos enfants seront pris en charge si vous les inscrivez en mairie. L'après-midi se déroulera en 2 temps :
de **13h55 à 14h40** : sieste pour les petits, "loisirs éducatifs" pour les moyens/grands. Ensuite, les parcours éducatifs leur seront proposés de **14h40 à 16h05**. Il s'agit de parcours thématiques (lecture, théâtre, sport, musique…) animés par des animateurs de l'association Premier Pas et les ATSEMS de l'école.

Les locaux

Le bâtiment BRACKE (sur deux niveaux)

La grande cour arborée

La salle informatique, le dortoir, une classe de PS/MS et une classe de GS avec TBI

La salle de jeux, la garderie et le restaurant scolaire

Rentrée scolaire des élèves :

Jeudi 2 septembre 2021 pour les Moyens et les Grands

Vendredi 3 septembre pour les nouveaux entrants en petite section (attention exceptionnellement pas d'accueil des élèves de moyenne section ce jour-là pour faciliter la rentrée des petits).

- Toussaint : du samedi 23 octobre 2021 au lundi 8 novembre 2021
- Noël : du samedi 18 décembre 2021 au lundi 3 janvier 2022
- Hiver : (zone B) du samedi 5 février 2022 au lundi 21 février 2022
- Printemps : (zone B) du samedi 9 avril 2022 au lundi 25 avril 2022
- Début des vacances d'été : jeudi 7 juillet 2022

Informations administratives

· Sécurité des enfants et responsabilité des parents

En début d'année les parents remplissent ***une fiche de renseignements*** et *une fiche d'urgence* sur lesquelles ils indiquent si leur enfant a des problèmes de santé, doit suivre un régime, et donnent un numéro de téléphone pour les joindre en cas d'urgence. Il est indispensable de nous signaler tout changement pouvant survenir dans ces informations.

➢ L'assurance scolaire vous est demandée dès le début de l'année, elle doit comprendre la responsabilité civile et la mention individuelle accident.

➢ **Les absences :** La fréquentation régulière de votre enfant est essentielle en vue d'une scolarité réussie tout au long de son cursus. Pensez à nous avertir de toute absence de votre enfant dès le matin. Ces absences doivent toutes être justifiées dès le retour en classe. Un mot venant de la famille devra être fourni avec motif, date et signature, En cas de maladie contagieuse, un certificat de non-contagion pourra vous être demandé (voir liste officielle). Toutefois, les enfants malades ne peuvent être acceptés à l'école (fièvre, gastro, conjonctivite).

Pour signaler l'absence de votre enfant vous pouvez passer par le formulaire « Signaler une absence » du site internet : http://sanddesrousseaux.fr ou envoyer un mail à ce.0591652a@ac-lille.fr Vous pouvez également téléphoner au 03.20.92.42.66

Notre site internet est consultable depuis un PC, une tablette ou un Smartphone !

· <u>Santé et bien-être des enfants</u>

Les enfants doivent ***être en bonne santé et en état d'assumer le cours des activités de la journée (ayant suffisamment dormi).*** Les enfants malades ne peuvent pas être acceptés à l'école. ***Nous n'avons pas le droit de donner des médicaments à l'école.***

Toute maladie contagieuse doit être signalée à la directrice. Dans ce cas, l'enfant ne sera réadmis à l'école que sur présentation d'un ***certificat médical*** attestant la guérison clinique.

Les enfants étant amenés au cours de la journée à effectuer des activités physiques (dans la cour de récréation et en salle de gymnastique) et parfois salissantes (peinture, collage…) il est important de les habiller de façon pratique (vêtements faciles à mettre et à enlever tout seul, évitez les bretelles, salopettes et ceintures).

Pour que l'on puisse reconnaître les vêtements perdus par les enfants, il est indispensable d'écrire leur nom et prénom dessus (notamment les bonnets, cagoules, écharpes, gants, chaussons…).

L'école prête des vêtements de rechange en cas de nécessité, merci de les rapporter rapidement et propres.

- **P.A.I :** Si votre enfant à une maladie chronique, un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I) sera établi avec l'aide du médecin scolaire afin d'adapter les besoins de votre enfant à sa vie d'élève, N'hésitez pas à solliciter la directrice pour prendre un rendez-vous si vous souhaitez en parler. Merci également de bien vouloir nous préciser si votre enfant est suivi (orthophoniste, suivi psychologique ou psychomoteur ...).

- **Équilibre alimentaire et collation du matin**

Les collations proposées seront essentiellement à base de fruits, produits céréaliers ou laitiers. De plus, de l'eau sera à la disposition des enfants qui pourront se servir à volonté.
Dans toutes les classes, la collation sera collective. Les parents seront tour à tour sollicités pour apporter des produits sur proposition des enseignantes.

Les gâteaux d'anniversaire resteront l'exception. Ils seront soit cuisinés sur place à l'école, soit apportés par les parents (et donc industriels et sans crème).

La vie associative de l'école

Une coopérative scolaire affiliée à l'OCCE permet de financer des projets destinés à enrichir le quotidien de la classe (sorties, confection d'objets, projets particuliers, jardinage, ingrédients pour la cuisine, etc...)

A titre indicatif, la participation moyenne des années précédentes était en moyenne de 20 euros par enfant, pour l'année.

La place des parents à l'école

Information des parents

Les enseignantes vous remettront régulièrement **toutes les informations** essentielles à la vie de l'école (réunions et fêtes à venir, vie de la classe…) ***vous devez les lire, les signer et y répondre*** le cas échéant. De même vous devez prendre l'habitude de lire chaque jour les affichages qui vous sont destinés (dans le hall de l'école et à l'entrée des classes). En début d'année scolaire, ***une réunion d'information*** est organisée dans chaque classe. Votre présence est importante pour témoigner de l'intérêt que vous manifestez pour la scolarité de votre enfant.

Pour rencontrer les enseignantes, merci de prendre rendez-vous avec elles (et ainsi ne pas encombrer les portes ou grilles en faisant attendre les autres parents et élèves.

Le conseil d'école et les représentants des parents d'élèves

Au mois d'octobre ont lieu des élections pour choisir les parents représentant les autres. Leurs noms sont affichés dans le hall d'entrée. Ces parents élus assistent au conseil d'école qui a lieu 3 fois par an. Le conseil d'école réunit la directrice, les enseignants, un représentant de la mairie, l'Inspecteur de l'Éducation Nationale et les représentants de parents élus.

Pendant le conseil d'école, les représentants des parents peuvent poser des questions et donner leur avis sur les problèmes de l'école. A l'issue de chaque séance, un compte rendu est rédigé. Un exemplaire est conservé par l'école, un autre est envoyé à l'inspecteur, et au maire, un exemplaire est affiché dans les panneaux d'affichage et disponible en consultation à distance sur le site de l'école.

L'association de parents d'élèves organise tout au long de l'année des actions visant à récolter des fonds. Cet argent sert à financer des spectacles, des sorties pédagogiques et participe à l'achat de matériel en fonction des besoins et des projets de l'école.

Les parents volontaires aident les enseignants ou l'association de parents d'élèves lors des différentes actions (accompagnement lors de sorties, confection de gâteaux lors des grands évènements de l'école, couture, jardinage, récupération d'objets ou de matériaux en fonction des demandes parfois étranges des enseignantes !).

Chaque parent est un partenaire de l'école, plus nous avons d'aide et plus nous pouvons monter des projets pour vos enfants.

Informations pratiques

- Nous vous demandons de ramener pour la rentrée, **un sac avec une tenue complète de rechange** pour les petits accidents ou les chutes dans la cour. Cette tenue est nécessaire de la petite section à la grande section. Pour plus de facilité, nous vous proposons de le laisser en permanence sur le porte manteau de votre enfant.

- Pour des raisons pratiques et pour développer l'autonomie de votre enfant, merci de **privilégier les vêtements faciles à enfiler**, les chaussures avec fermetures ou velcro. Pensez également à inscrire le nom et prénom de votre enfant sur le manteau, les vestes, écharpes, bonnet et gants qui se perdent facilement.

Un peu d'humour …

- L'école est obligatoire pour tous les enfants ayant 3 ans dans l'année civile.
- Les élèves de petite section sont admis au dortoir dans la limite des places disponibles, Si besoin, **ils peuvent prendre un doudou**. Toutefois, **les tétines n'ont pas leur place à l'école.**
- **SI vous souhaitez que votre enfant dorme la première année à la maison, il faudra faire une demande d'aménagement de temps scolaire en début d'année.**

CONSEILS DE RENTRÉE :

L'entrée en maternelle : une étape importante qui se prépare bien avant la rentrée.

- Accompagnez votre enfant le premier jour : c'est indispensable. Montrez-vous sûr(e)de vous, il sera sûr de lui. Soyez naturel(le).
  Au moment de la séparation, ne traînez ni à la porte, ni à la fenêtre.
- Le deuxième jour est souvent le plus difficile. Il se peut que votre enfant pleure.
- Vous êtes ému(e), ne le montrez pas. Rassurez-le, dites-lui que vous partez et que vous allez revenir le chercher, sans oublier le bisou.
- Laissez-le apporter son doudou (de petite taille et non musical) : c'est le lien rassurant avec la maison (pour des raisons d'hygiène, pas de tétine).
- Il ne vous dit rien sur l'école : c'est normal, c'est son jardin secret. Il vous en parlera peut-être plus tard....
- Respectez l'heure de la sortie, bien des larmes seront ainsi évitées.
- Respectez aussi l'heure de l'entrée : votre enfant se sentira intégré dans le groupe et pourra profiter calmement des coins jeux.
- Un bobo, une dispute... Pas de panique, ce n'est pas grave. Rassurez-le, l'école, c'est aussi l'école de la vie.
- Un doute, un problème, un besoin... Parlez-en à la maîtresse, Votre enfant y sera sensible.
- Les jouets personnels sont interdits car ils sont souvent source de conflits.

Merci de votre compréhension !

Les enseignantes de maternelle

A tous, nous souhaitons une très bonne année scolaire dans notre école ! ! !